

Un droit à la retraite pour toutes et tous à défendre et à améliorer

Pendant plus d'un siècle, nos systèmes de retraite ont été améliorés progressivement jusqu'à l'abaissement de l'âge de départ à 60 ans en 1983. Depuis 1986, les réformes se sont enchaînées. Macron promet la réforme des réformes... un grand chambardement au nom de l'équilibre budgétaire toujours, mais également au prétexte de l'égalité. Pour comprendre les enjeux de ces annonces, nous revenons sur le bilan des réformes dont on nous a répété qu'elles allaient sauver le système. Nous décortiquons ensuite le projet de Macron qui a annoncé son intention de s'attaquer aux retraites.

Où en est-on ?

Depuis 1986, année de la désindexation sur le salaire moyen pour le régime de base du privé, les mesures de régression sociale se cumulent et auront pour effet de diviser par deux la pension qui sera attribuée en 2050, par rapport à celle qui aurait été calculée en appliquant les règles d'avant 1986. Cette baisse de la pension compenserait ainsi l'augmentation du nombre de retraité-es. Dans les projections faites par le COR (Conseil d'orientation des retraites), le poids des retraites dans le PIB devrait même diminuer, en passant de 14,2 % à 12,8 % en 2060.

La **démographie** et l'arrivée en retraite des papy-boomeurs jusqu'en 2035, ont servi de prétexte à cette régression sociale dont les effets vont continuer à se faire sentir. Pourtant, des expressions officielles vantent la bonne santé financière des systèmes de retraite découlant de ces traitements de choc.

- En juin 2016, le COR affirmait que l'équilibre financier des systèmes de retraite sera assuré grâce à la baisse des pensions et du taux de remplacement (montant de la pension par rapport au salaire moyen) passant de 75 % à 60 % en 2050.

- En février 2017, le COR prenait acte du recul du pouvoir d'achat des retraité-es par rapport à celui des salarié-es et de la poursuite de ce décrochage. Ainsi, « *le rapport entre la pension moyenne brute de l'ensemble des retraité-es et le salaire moyen brut, estimé à 52,1 % en 2014, diminuerait... et passerait en 2060 à 35,2 % avec une croissance de 1,8 % par an et à 45,2 % avec une croissance de 1 % par an* ».

- Et la ministre de l'époque se félicitait que les « comptes de l'assurance vieillesse soient en équilibre pour 2017 ».

Baisse du niveau de vie pour les retraité-es, c'est ce qu'ont produit les réformes jusqu'à aujourd'hui. Le COR, en mars 2017, a mesuré les effets des mesures prises depuis 2010 sur la pension perçue tout au long de la retraite :

- Une **baisse de la pension**, mais aussi une augmentation des inégalités en pénalisant davantage les personnes les plus précaires dont celles hors emploi et les femmes.

- L'**arrêt de l'augmentation de la durée du temps passé en retraite** malgré une meilleure espérance de vie.

- La **baisse du taux de remplacement** (rapport entre le salaire et la pension).

De même, les accords des complémentaires AGIRC et ARRCO diminuent les droits acquis pour un euro de cotisation et augmentent les inégalités. Au final, le but de ces réformes n'était pas d'assurer la pérennité du système, mais bien d'en saper l'efficacité.

Mais ça ne leur suffit pas !

Et pour aller plus loin vers cet objectif, Macron annonce un nouveau système de retraite, qui remplacerait tous les régimes actuels avec des effets pires que toutes les réformes précédentes, par la baisse des pensions, l'accroissement des inégalités, la disparition des solidarités existantes. Et pour satisfaire les capitalistes et le patronat, il faut donner plus de place à la capitalisation.



Vos droits, vos luttes, votre syndicat...

www.solidaires.org, contact@solidaires.org,

01 58 39 30 20, 144 bd de la Villette Paris



La retraite « Macron » comment ça marche ?

Macron veut imposer son système en bloquant la possibilité d'augmenter les taux de cotisations et en équilibrant les comptes par la baisse continue des pensions.

Il affirme : « pour un euro cotisé, chaque personne touchera le même montant de pension » et propose un système de comptes « notionnels ».

- C'est un **système de comptes individuels virtuels** (car rien n'est placé sur les marchés).

- Pour la même année, les cotisations financent les retraites (cela reste donc un système de répartition).

- Chaque personne alimente un compte virtuel par ses cotisations retraite assises sur son salaire.

- En principe, l'État garantit un rendement des sommes versées, en les augmentant de la valeur de l'inflation ou/et d'une partie de l'évolution de la masse salariale ou du PIB.

- Au moment du départ en retraite, le montant de la pension d'un-e salarié-e est calculé en divisant la somme actualisée des cotisations qu'elle a versées par l'espérance de vie de sa génération à la date de la liquidation (Attac et Fondation Copernic : *Retraites : l'alternative cachée*).

Les injustices actuelles s'aggravent. Pour toucher plus pendant la retraite, il vaut mieux avoir bénéficié de meilleures conditions de travail, par exemple être cadre plutôt qu'ouvrier dont l'espérance de vie reste inférieure de 5,5 ans à celle des cadres. De plus, le cadre peut, bien plus facilement que la personne ayant subi un travail pénible, partir plus tard pour augmenter sa pension. Une personne ayant une carrière avec des périodes de chômage ou de faibles salaires, se trouve dans une position toujours plus difficile qu'une personne ayant eu une carrière continue et bien rémunérée. C'est la situation de très nombreuses femmes. Macron ment en affirmant que pour un euro versé, tout le monde touchera la même chose : c'est peut-être vrai pour les personnes ayant travaillé dans les mêmes conditions et partant la même année, mais le coefficient change chaque année, et l'espérance de vie varie aussi.

Donner plus de place à la capitalisation

Le système Macron a déjà un goût de capitalisation, d'assurance avec une logique de rente, car la pension est présentée comme le résultat de l'épargne individuelle de toute la vie active et non plus le prolongement du dernier salaire du fonctionnaire ou des meilleurs salaires du privé.

Les capitalistes n'apprécient pas que 13,8 % du PIB, soient 300 milliards d'euros, circulent chaque année dans les caisses de retraite, en dehors des circuits financiers et sans générer de profits. Le changement voulu par Macron représente un pas supplémentaire vers un système par capitalisation : en otant l'aspect collectif du système actuel, en remettant en cause les solidarités existantes, en baissant les pensions, il crée une place pour des complémentaires par capitalisation comme en Italie et Suède.

Un faux prétexte : privé, fonctionnaires, régimes spéciaux

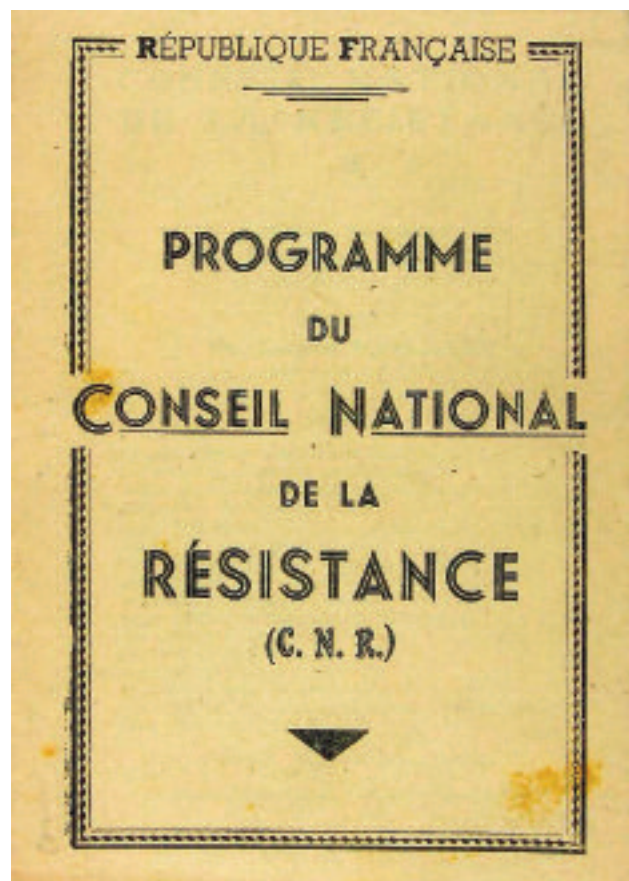
Les lois de 2010 puis de 2014 se sont appliquées de la même façon à la fonction publique et au secteur privé. La Cour des comptes se félicite que les « réformes » mises en place depuis 2003 aient permis la convergence des règles entre les régimes sur des points essentiels : âge d'ouverture des droits à 62 ans et âge de départ à taux plein à 67 ans, durée d'assurance de 43 ans, règles de la décote et de la surcote. Les cotisations des fonctionnaires sont en cours d'alignement sur celles du secteur privé. Mais la Cour des comptes pointe encore des différences qui serviront de prétexte aux prochaines attaques.

Pourtant, le COR, en septembre 2015, examinait ce qui se passerait si les fonctionnaires partaient en retraite en appliquant les règles de la CNAV, de l'ARRCO et de l'AGIRC :

- Pour les fonctionnaires civils, le montant moyen de pension ne changerait quasiment pas : les règles du privé sont plus intéressantes que celles du public pour une moitié (maternité, validations de trimestres pour les temps partiels, primes dans le calcul de la pension) et moins avantageuses pour l'autre moitié (le dernier salaire est pris en compte et pas les 25 dernières années).

- A part les militaires et fonctionnaires exerçant des métiers dangereux ou pénibles (catégories actives) pouvant partir de façon anticipée, les autres partent dans des conditions et des âges comparables aux salarié-es du privé.

Privé – public : les conditions de retraite diffèrent peu, mais le faux argument populiste des « avantages » sera mis en avant pour tirer tous les régimes vers le bas.



La fin des solidarités

Si les systèmes actuels de retraites ne sont pas justes, des solidarités existent néanmoins du fait des cotisations assises sur le salaire encore appelé « salaire socialisé ». Quand nous sommes en activité nos cotisations retraites servent à payer les pensions des personnes qui sont en retraite. On ne cotise pas pour soi-même, chaque génération « monte sur les épaules » de la précédente. Cela répond à une réalité : le ou la retraité-e consomme, pendant sa retraite, les richesses créées par les personnes qui travaillent. De plus, ceux-ci produisent un travail non marchand reconnu (associatif, auprès de leurs enfants et petits-enfants...).

La solidarité existe pour les soins en fonction des besoins, indépendamment du montant des cotisations versées. Elle existe aussi dans notre système de retraite : selon le COR, environ 20 % des cotisations retraites servent à accorder des droits à des personnes n'ayant pas cotisé dans la même proportion. Ainsi, des personnes momentanément hors travail (maternité, service militaire, maladie, invalidité, chômage indemnisé...) bénéficient de la pension à laquelle elles auraient eu droit sans ces interruptions. D'autres ont peu cotisé mais touchent le (maigre) minimum de pension ou voient certaines périodes validées par le fait d'avoir élevé un enfant ou d'avoir subi un métier pénible. Et certaines (parfois certains) touchent une pension de réversion (du conjoint ou parent décédé) alors qu'elles n'ont rien versé à ce titre. Les réversions représentent 13 % des prestations de retraite.

Macron mettrait fin à ces solidarités puisque le système prévoit que « *qui ne cotise pas n'alimente pas sa retraite* ». La solidarité laisse place à la contributivité, où chacun-e ne reçoit qu'en proportion de ce qu'il ou elle a versé. Le système remplace le salaire « socialisé » et les solidarités redistribuant des revenus, par le salaire « différencié » : chaque personne se voit dotée d'un compte personnel qui lui ouvre droit à une pension proportionnelle à ses cotisations, c'est la logique de capitalisation.

Des inégalités accrues

Le calcul de la pension serait effectué sur l'ensemble de la carrière, y compris les mauvaises années comprenant des bas salaires, des périodes de chômage, du temps partiel imposé... et non plus sur le dernier salaire ou les 25 meilleures années en éliminant les plus mauvaises et les plus lointaines.

Macron fait disparaître la solidarité qui consiste à écarter les salaires les plus faibles dans le calcul de la pension. Il prétend que c'est plus juste, car chacun reçoit ce qu'il a épargné. Mais son système est injuste car le calcul de la pension sur l'ensemble de la carrière ne change pas grand-chose pour celui ou celle qui a eu la chance d'avoir une carrière stable, mais baisse fortement la pension de celui, et très souvent celle, qui a subi des années maigres ou mal prises en compte. Macron prolonge et amplifie pendant la retraite les inégalités de la vie active entre hommes et femmes, salarié-es en emploi stable ou précaire...

Les droits familiaux des retraités-es

Les droits familiaux compensent en partie les effets négatifs qu'ont des interruptions liées à la maternité et à l'éducation des enfants sur le niveau d'une retraite. Ils concernent pour l'essentiel les femmes et représentent 15 milliards d'euros par an :

- La majoration de durée d'assurance (MDA) augmente le nombre de trimestres (8 dans le privé, 4 dans le public) pour le calcul de la retraite pour les mères et, sous certaines conditions, les pères.

- La majoration familiale pour enfant accorde un bonus au montant de la pension du parent ayant élevé au moins trois enfants. Hollande-Valls ont fiscalisé ce supplément.

- L'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) permet aux personnes qui arrêtent de travailler ou réduisent leur activité pour s'occuper de leurs enfants ou d'une personne handicapée de cotiser à la retraite. Elle est accordée sous conditions.

Ces droits concernent 9 femmes sur 10 et 1 homme sur 3. Celles-ci gagnent ainsi 20 trimestres en moyenne. Sans eux, les personnes concernées auraient une pension inférieure de 20 % (-9,4 % pour les hommes, -25 % pour les femmes). Avec ces droits, la pension des femmes s'élève à 77 % de celle des hommes, sans eux, elle ne serait que de 62 %. Ils réduisent également les inégalités entre les femmes sans et avec enfant en accordant des droits en fonction du nombre d'enfants.

Malgré ces droits, les retraites des femmes restent inférieures, reflétant les inégalités de salaires. En moyenne, une femme touche une retraite inférieure à 39,2 % à celle des hommes, alors qu'elle gagne 25,7 % de moins qu'un homme (salaire horaire inférieur, travail à temps partiel plus important, écarts de salaires au sein de chaque métier).

La baisse des pensions

- Le système Macron c'est passer : d'un régime à prestations définies dans lequel chaque retraité-e peut calculer le montant de sa pension à partir de son salaire pris en référence et de son nombre d'années de cotisation et où la pension est ainsi garantie.

- à un régime à cotisations définies, sans garantie sur la pension versée car le montant sera déterminé de façon à équilibrer les comptes. La caisse de retraite s'engage uniquement à récupérer les cotisations et à assurer l'équilibre financier du régime. Il n'est plus possible de connaître sa pension à l'avance, car il faudrait pronostiquer le coefficient d'équilibre des recettes, ainsi que l'espérance de vie de l'année. La baisse des pensions est utilisée automatiquement pour équilibrer les comptes, dans une période où le nombre de pensionné-es est important et où la décroissance du nombre de retraité-es ne commencera qu'en 2035. Outre la disparition de tout engagement sur un niveau de pension, un régime à cotisations définies fige les cotisations et le partage des richesses entre capital et travail, c'est-à-dire stoppe tout progrès social.

Cette baisse des pensions incite déjà à reculer l'âge de départ. Lorsque le ou la futur-e retraité-e encore en emploi verra la faible pension attribuée en cas de départ dans l'année, la contrainte sera forte pour repousser le départ en retraite, d'autant plus que la baisse de son espérance de vie en retraite augmentera sa pension annuelle.

Cacher les enjeux politiques et freiner les contestations

Un des objectifs de la réforme étant de rechercher des mécanismes automatiques d'adaptation du système, cela permet d'éviter débats politiques, conflits syndicaux et sociaux. Une mobilisation collective sur des mots d'ordre clairs va devenir difficile avec la mise en place d'une individualisation de la retraite.

Il n'y aurait plus besoin de « réformes » devant passer devant les assemblées pour voter une loi. Sans aucun débat démocratique, l'équilibre des comptes semble se réaliser mathématiquement avec la seule baisse des pensions, sans discussion pour envisager une augmentation des cotisations sociales. Le montant des pensions est déterminé par la part des richesses de l'année qui lui est attribuée. Il n'y a plus de débat sur le partage de la valeur ajoutée, sur la part des richesses produites consacrée à la masse salariale (répartition capital / travail, actionnaires et investissements / salaires), sur la répartition de la richesse entre actifs et retraités-es. Tous les enjeux sont masqués alors que la part des richesses produites à attribuer aux retraites, est une question à poser, quel que soit le système de retraite.

Changer tout à toute vitesse ?

Le COR signale qu'un tel changement de système s'avère complexe et demande une longue préparation incompatible avec la nécessité d'agir rapidement : « *changer de système impose de modifier tous les systèmes informatiques, d'assurer des formations importantes aux personnels* ». Dans tous les cas un pic de travail et des ressources en personnel seraient nécessaires pour transformer les acquis de chaque personne en points ou en capital virtuel, ce que Macron n'envisage pas. Une transition étalée avec gestion des deux systèmes à la fois ne serait pas plus simple. De plus le COR signale le risque important de multiplication de recours juridiques, surtout dans un contexte où les pensions ne peuvent que baisser.

Il insiste aussi fortement sur le déséquilibre financier lié à l'augmentation du nombre des retraités-es pour tous les systèmes de retraites où les cotisations des actifs paient les pensions de la même période. Changer le système actuel ne solutionne pas cette situation et ne prend pas en compte l'arrivée des nombreux-ses retraités-es d'ici à 2035. De plus, une situation économique difficile diminue la masse salariale, les cotisations sociales et donc les retraites et génère une spirale qui renforce les effets de crise. **Bref un projet à combattre par tous les bouts.**

L'Union syndicale Solidaires revendique :

- L'abrogation des réformes régressives depuis 1986 et l'annulation de la décote.
- Le droit à la retraite à 60 ans et aux départs anticipés pour pénibilité.
- L'adaptation de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein à la durée moyenne validée.
- le versement par chaque régime de base de 75% du salaire de référence pour le taux plein.

Les défauts des systèmes par points

Certains pays ont dû modifier les règles pour maintenir un peu de solidarité, avec un abondement de capital virtuel par l'État :

- En Allemagne, l'Etat attribue des points au titre des périodes de chômage indemnisé à hauteur de 80 % du dernier salaire.

- En Suède les périodes d'inactivité (chômage, maladie, service militaire, périodes d'études et éducation des enfants) sont prises en compte et le coût est pris en charge intégralement par l'État (par exemple pour la maladie) ou partiellement en prévoyant le concours de l'assuré (pour certains droits familiaux). De plus, la baisse des pensions a été compensée par la mise en place d'une assurance complémentaire par capitalisation, obligatoire, en laissant le choix entre 800 épargnes proposées... ce qui rend l'ensemble de ces systèmes bien opaques, compliqués et pas toujours sûrs.

- En Italie, le ou la retraité-e peut préférer toucher un peu moins que prévu, pour que sa veuve (ou son veuf) bénéficie de la réversion.

Ces pays ont posé des rustines sur le système afin d'éviter une situation explosive provoquée par les inégalités. Le COR cite des pays qui pour ne pas baisser de façon trop forte les pensions ont dû : augmenter les recettes par une cotisation additionnelle non génératrice de droits ; réduire les dépenses en diminuant les coefficients de conversion du capital virtuel en pension (baisse de la pension) ; et relever l'âge moyen effectif de départ à la retraite. Rien n'est réglé...



Macron veut réaliser le rêve du patronat et des financiers. La pension doit dépendre d'un équilibre automatique des comptes des retraites. Son système par points ou comptes notionnels provoquerait :

- La fin du débat démocratique et des objectifs revendicatifs autour du montant et des durées de cotisation.

- La fin des solidarités et une forte augmentation des inégalités.

- La suppression de la garantie de niveau de pension et l'arrêt du progrès social.

- L'illusion de la constitution d'une rente que l'on devrait retrouver plus tard.

- La baisse des pensions, l'individualisation du rapport à la retraite et une incitation au développement des complémentaires par capitalisation.

- La disparition du régime de la fonction publique et des régimes spéciaux.